



Utilisation des crédits carbone volontaires à l'étranger et au Canada et questions connexes relatives à la comptabilité générale et à la fourniture d'information

Novembre 2024



À PROPOS DE CPA CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), l'une des organisations comptables les plus influentes au monde, collabore avec les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes, soutient la profession et représente les détenteurs du titre canadien de CPA sur les scènes nationale et internationale.

Au pays, CPA Canada agit dans l'intérêt public pour faire la promotion de la transparence des marchés des capitaux et préparer les CPA aux défis posés par un monde des affaires en évolution constante au moyen d'indications détaillées et de programmes de formation complets, en plus de contribuer à l'élaboration de normes et de politiques. À l'étranger, elle travaille conjointement avec des organisations internationales pour renforcer la profession comptable partout dans le monde. cpacanada.ca

À PROPOS DE L'IFAC

La Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants - IFAC) est l'organisation mondiale de la profession comptable; elle est vouée à servir l'intérêt public en renforçant la profession et en contribuant au développement d'économies solides à l'échelle internationale. Elle compte 180 organismes membres et associés qui sont présents dans plus de 135 pays, et qui représentent des millions de comptables professionnels travaillant en cabinet, dans l'enseignement, dans la fonction publique, en entreprise ainsi que dans le secteur commercial. ifac.org

À PROPOS DE L'INSTITUTE FOR SUSTAINABLE FINANCE (ISF)

Fondé en 2019, l'Institute for Sustainable Finance (ISF) est un centre d'expertise et de collaboration canadien voué à la promotion de la finance durable. Installé dans la Smith School of Business de l'Université Queen's, l'ISF est un organisme indépendant et non partisan. En plus de l'élaboration de formations et de projets de recherche, son mandat comprend l'établissement de collaborations entre les universités, les entreprises et les organismes du secteur public afin de renforcer la capacité du Canada en matière de finance durable dans le contexte de la décarbonation de l'économie. Le travail de l'ISF bénéficie de l'appui généreux de la Ivey Foundation (promoteur initial), de la Fondation McConnell, de la Fondation McCall MacBain, de la Chisholm Thomson Family Foundation, de la Smith School of Business, de l'Université Queen's et de ses collaborateurs fondateurs, soit la Banque de Montréal, la Banque CIBC, RBC, la Banque Scotia et le Groupe Banque TD. Pour en savoir plus, visitez le site isfcanada.org.

Résumé

Les marchés volontaires du carbone (MVC) ont le potentiel de faire progresser la lutte contre les changements climatiques en offrant aux organisations la possibilité de compenser des émissions de gaz à effet de serre (GES) difficilement réductibles afin d'atteindre leurs cibles. Cependant, les MVC se heurtent à des difficultés et à des controverses qui minent leur crédibilité et leur efficacité.

Le présent rapport, deuxième de la série visant à favoriser la compréhension des marchés des crédits carbone et des défis connexes, est consacré à l'analyse de l'utilisation des crédits carbone volontaires par les entreprises acheteuses, plus particulièrement aux pratiques canadiennes par comparaison aux pratiques étrangères. Il y est aussi question des incidences de l'utilisation des crédits carbone volontaires pour l'atteinte de cibles de décarbonation sur la comptabilité générale et la fourniture d'information.

Principales constatations sur l'utilisation de crédits carbone volontaires

- Des 58 plus grandes sociétés ouvertes du Canada, 51 ont établi des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). De ce nombre, seulement 13 ont présenté des informations détaillées sur les projets relatives aux crédits carbone qu'elles ont achetés pour atteindre leurs cibles entre 2020 et 2022.
- Le secteur des services financiers (0,53 million de crédits) et celui des logiciels (0,29 million de crédits) représentent 95 % du nombre total des crédits carbone achetés et déclarés entre 2020 et 2022 par ces 13 sociétés. Par comparaison, les achats à l'échelle internationale ont principalement été effectués par les secteurs des combustibles fossiles, de la fabrication, des services et du transport.
- Les entreprises acheteuses canadiennes ont une forte préférence nationale lorsqu'elles recherchent des projets. La moitié des crédits sont générés en Amérique du Nord, soit 0,3 million (38,7 %) au Canada et 0,1 million (11,48 %) aux États-Unis. En revanche, la plupart des crédits achetés à l'échelle internationale proviennent de pays en développement.

Questions relatives à la comptabilité générale et informations à fournir en lien avec la durabilité

- Même si aucune des Normes internationales d'information financière (IFRS) ne traite précisément de ce sujet, les acheteurs de crédits carbone volontaires doivent déterminer si ces crédits sont considérés comme des actifs. Si les crédits carbone sont comptabilisés en tant qu'actifs, ils peuvent être classés à titre de stocks ou d'immobilisations incorporelles dans le bilan. S'ils ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs, le coût d'acquisition des crédits sera comptabilisé en charges.

- Il existe partout dans le monde différents cadres et normes d'information sur la durabilité, dont l'application peut être volontaire ou obligatoire. Dans la plupart des cas, les entreprises doivent déclarer leurs cibles d'émissions brutes de GES, sans tenir compte des crédits carbone.

Les constatations et les ressources présentées dans ce rapport fournissent des renseignements dont les entreprises doivent tenir compte pour rester au fait de l'évolution des exigences réglementaires et pour comprendre quelles peuvent être les répercussions sur leur information financière. On y met aussi en lumière les demandes des investisseurs et des autres utilisateurs des états financiers qui souhaitent disposer d'informations plus cohérentes et plus détaillées pour évaluer les risques liés aux changements climatiques auxquels font face les entreprises et les stratégies de celles-ci en la matière.

À partir de la compréhension des MVC acquise au cours de cette série et corroborée grâce à divers entretiens avec des intervenants dans cet écosystème, les auteurs du dernier rapport explorent le rôle des professionnels comptables dans l'amélioration de l'intégrité des MVC.

Table des matières

Introduction	6
Utilisation de crédits carbone volontaires	8
État des lieux mondial	8
État des lieux canadien	11
Questions de comptabilité générale à prendre en considération par les acheteurs de crédits carbone	17
Un crédit carbone est-il un actif?	17
Comptabilisation d'un actif	18
Obligations d'information liées à la durabilité pour l'utilisation de crédits carbone	20
Cibles visant les émissions brutes de GES par rapport aux cibles visant les émissions nettes de GES	21
Importance relative (ou caractère significatif)	25
Conclusion	26
Ressources	27

Introduction

Nous sommes engagés dans une course contre la montre en vue de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Le premier [bilan mondial](#) (un processus qui permet aux pays et aux parties prenantes de faire le point sur le progrès collectif vers la réalisation des objectifs des contributions déterminées au niveau national [CDN] établies en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques) a mis en évidence à quel point nous sommes loin d'être sur la bonne voie et démontre que de nombreux pays de partout dans le monde n'atteignent pas leurs cibles climatiques. Les marchés volontaires du carbone (MVC) ont le potentiel de faire progresser la lutte contre les changements climatiques en offrant aux organisations la possibilité de compenser des émissions de GES difficilement réductibles afin d'atteindre leurs cibles. Cependant, les MVC se heurtent à des difficultés et à des controverses qui minent leur crédibilité et leur efficacité.

Dans le but de mieux comprendre le fonctionnement des marchés de crédits carbone ainsi que les défis et les difficultés connexes, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) et la Fédération internationale des comptables (IFAC) se sont associées à l'Institute for Sustainable Finance (ISF) de la Smith School of Business de l'Université Queen's pour élaborer cette série. Notre premier rapport, [Comprendre les marchés volontaires du carbone : Principaux points à considérer par les professionnels comptables et les acheteurs relativement au cycle de vie des crédits carbone](#), offre une vue d'ensemble des MVC, notamment une description des crédits carbone et de leur raison d'être, une comparaison avec les marchés réglementés, un aperçu des intervenants clés des marchés, une description du cycle de vie type des crédits carbone, de leur génération à leur retrait, un aperçu des vulnérabilités et des risques courants, et certains facteurs en matière d'évaluation et de tarification.

Le présent rapport permet d'obtenir une meilleure compréhension de l'utilisation des MVC au pays et dans le monde entier, et décrit les répercussions que peut avoir sur la comptabilité générale et sur la fourniture d'information le fait de se servir des crédits carbone pour atteindre ses cibles de réduction d'émissions de GES. Il vise également à éclairer le processus décisionnel des entreprises, des investisseurs et des décideurs qui évoluent dans le contexte dynamique des MVC et de la lutte contre les changements climatiques.

Ce rapport s'appuie sur des recherches documentaires, notamment une revue de la littérature sur l'état des lieux mondial et une analyse des données sur les entreprises acheteuses canadiennes. Les données proviennent des réponses fournies par les entreprises aux questionnaires du CDP sur les changements climatiques pour les exercices 2020 à 2022, du Net Zero Tracker et des principaux registres de crédits carbone volontaires, entre autres données publiques.

Nous accordons de l'importance à vos points de vue et à vos réactions. Les commentaires sur le présent rapport doivent être adressés à :

Taryn Abate

Directrice, Recherche et leadership intellectuel

CPA Canada

recherche@cpacanada.ca

Stathis Gould

Directeur, Engagement des membres

Fédération internationale des comptables

CPA Canada et l'IFAC tiennent à souligner la contribution de l'équipe de l'ISF à l'élaboration du présent rapport :

Yingzhi Tang

Associée de recherche principale

Institute for Sustainable Finance

Ryan Riordan

Directeur de recherche

Institute for Sustainable Finance

Utilisation de crédits carbone volontaires

La présente section du rapport traite, du point de vue mondial et du point de vue canadien, des questions suivantes :

- Quelles entreprises achètent des crédits carbone volontaires?
- De quels types de projets de compensation carbone achètent-elles les crédits? D'où proviennent ces projets?
- Combien de crédits carbone sont utilisés pour compenser la totalité des émissions d'une entité, et dans quelle mesure le sont-ils?
- De quelle façon les achats de crédits carbone sont-ils reflétés dans l'information sur la durabilité et les rapports financiers?

État des lieux mondial

Entreprises acheteuses de crédits carbone volontaires

Deux tiers des plus grandes sociétés ouvertes du monde, selon leur capitalisation boursière, utilisent des crédits carbone pour affirmer qu'elles se rapprochent de leurs cibles de carboneutralité¹. Des sociétés pétrogazières comme Shell et Chevron ainsi que des constructeurs automobiles comme Volkswagen ont été les entreprises acheteuses les plus actives entre 2020 et 2022². En 2023, 75 % du total des retraits de crédits carbone sont venus des quatre premiers secteurs, soit les combustibles fossiles, la fabrication, les services et le transport^{3 4}. Le secteur financier, en tête de liste des entreprises acheteuses de l'Amérique du Nord (1^{re} position) et de l'Europe (2^e position) en 2019⁵, est passé, en 2023, en 7^e position mondiale quant aux volumes de retraits, après le secteur du commerce au détail (5^e position) et le secteur de la biotechnologie, de la santé et de la pharmaceutique (6^e position)⁶.

1 Gabbatiss, J. et T. Pearson, . *Analysis: How Some of the World's Largest Companies Rely on Carbon Offsets to 'Reach Net-Zero.'* Carbon Brief, septembre 2023.

2 Gabbatiss, J et T. Pearson, 2023.

3 On retire un crédit carbone lorsque l'avantage s'est concrétisé et qu'il a été déclaré par l'acheteur. La plupart des opérations sont bilatérales. Il y a souvent un délai entre l'opération en vue de l'utilisation finale et le retrait. Dans le présent rapport, nous utilisons les termes « retrait », « opération » et « achat » de façon interchangeable.

4 MSCI Carbon Markets, Trove Research, Carbon Markets at an Inflection Point. Webinaire, janvier 2024.

5 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. *Buyers of Voluntary Carbon Offsets, a Regional Analysis. State of the Voluntary Carbon Markets 2020, Third Installment Featuring European Buyers Offset Prices, Volumes, and Insights.* Association Forest Trends, 2021.

6 MSCI Carbon Markets, Trove Research, 2024.

Emplacement des projets

Même si le siège social de la plupart des entreprises acheteuses se trouve dans les pays développés, les crédits carbone sont majoritairement créés dans les pays en développement. Par exemple, des 37,8 millions de crédits carbone en circulation entre 2020 et 2022, plus de 90 % provenaient de projets situés dans des pays en développement, surtout en Indonésie (9,3 millions), en Chine (6,0 millions), en Colombie (5,8 millions), au Pérou (5,1 millions) et en Inde (3,5 millions)⁷. De même, Ecosystem Marketplace⁸, une initiative axée sur les MVC de l'organisme sans but lucratif Forest Trends, révèle que l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes demeurent les trois principaux pays d'origine des projets selon les volumes d'opérations, malgré un déclin marqué dans ces régions en 2023⁹. Fait intéressant, le nombre d'opérations déclarées a diminué en 2023 dans toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, où celui-ci a plutôt augmenté de 15 %¹⁰. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les crédits fondés sur la technologie, dont beaucoup¹¹ proviennent d'Amérique du Nord, gagnent en faveur au détriment des crédits fondés sur la nature.

Types de crédits carbone et catégories de projets

Les principaux types de crédits retirés sont les crédits d'évitement et les crédits mixtes. Selon une étude de Carbon Brief, entre 2020 et 2022, près de 81 % des crédits retirés étaient liés à des projets qui évitent (ou « réduisent ») les émissions ou qui ont une incidence tant sur la diminution que sur l'élimination des émissions, alors que les crédits d'élimination représentaient seulement 8 % du total¹². Cette étude montre par ailleurs que la plupart de ces crédits d'élimination provenaient de projets de boisement (la création d'une forêt ou d'un peuplement d'arbres) ou de reboisement (la restauration d'une forêt), pour lesquels l'élimination du carbone pourrait ne pas être « permanente » (comparativement aux méthodes technologiques, notamment le captage direct dans l'air)¹³. Les répartitions correspondent à peu près aux constatations de MSCI Carbon Markets et d'Ecosystem Marketplace^{14 15}. En 2023, quand les volumes d'opérations ont chuté de 56 %¹⁶, les crédits d'élimination demeuraient très peu nombreux par rapport aux crédits d'évitement et aux crédits mixtes¹⁷.

7 Gabbatiss, J et T. Pearson, 2023.

8 Ecosystem Marketplace recueille auprès des répondants les données autodéclarées sur les opérations. Les acheteurs faisant l'objet d'un suivi comprennent des utilisateurs finaux et des intermédiaires. Par comparaison, Carbon Brief se base sur les retraits déclarés publiquement par les utilisateurs finaux. Le présent rapport portera principalement sur les utilisateurs finaux.

9 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. 2024. State of the Voluntary Carbon Market 2024. Washington DC: Association Forest Trends.

10 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. 2024.

11 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. 2024.

12 Gabbatiss, J et T. Pearson, 2023.

13 Gabbatiss, J et T. Pearson, 2023.

14 MSCI Carbon Markets, Trove Research, 2024.

15 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. 2024.

16 Par comparaison, le rapport de MSCI Carbon Markets montre une baisse de 4 % en 2023 par rapport à 2022, calculée en retraits annuels. Cette diminution pourrait être attribuable à des différences dans la collecte de données et au délai entre l'opération en vue de l'utilisation et le retrait.

17 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. 2024.

Programmes de crédits compensatoires

En ce qui concerne les programmes de crédits compensatoires, près de 70 % des crédits retirés entre 2020 et 2022 ont été émis par Verified Carbon Standard (VCS) de Verra, 12 % par Gold Standard et 12 % par le mécanisme de développement propre (MDP) des Nations Unies, suivis d'autres programmes¹⁸. En 2023, les volumes de retraits du MDP ont diminué¹⁹. Cette baisse est possiblement attribuable à la préférence des acheteurs pour les crédits dont le millésime est plus récent et à l'élimination progressive de certains projets du MDP. Depuis 2023, les quatre principaux programmes de crédits compensatoires (VCS de Verra, Gold Standard, Climate Action Reserve [CAR] et American Carbon Registry [ACR]) occupent 90 % du marché²⁰.

Recours aux crédits carbone pour atteindre les cibles liées aux changements climatiques

D'après l'analyse qu'a faite Ecosystem Marketplace des réponses fournies par les entreprises au questionnaire du CDP pour 2021, les crédits carbone volontaires achetés correspondaient à 2 % des émissions totales types d'un acheteur²¹. Selon une étude, le ratio crédits compensatoires/émissions au niveau sectoriel (mesuré comme le total des retraits de crédits carbone divisé par le total des émissions directes du champ d'application 1) se situe entre 0 et 1,5²². Soulignons qu'un examen des échantillons de données tirées de rapports d'entreprises américaines et d'entreprises non américaines montre que le secteur financier se classe au 2e rang pour ce qui est de ce ratio²³. Toujours selon cette étude, les entreprises sont souvent incitées à utiliser les crédits carbone pour combler l'écart qui les sépare de l'atteinte de leurs cibles de décarbonation²⁴.

Cibles fondées sur des données scientifiques et utilisation des crédits carbone volontaires

Les entreprises peuvent généralement établir leurs propres cibles ou choisir d'établir des cibles fondées sur des données scientifiques validées par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Les cibles fondées sur des données scientifiques sont en phase avec l'Accord de Paris. L'engagement à atteindre des cibles conformément à une initiative précise peut limiter la capacité à utiliser des crédits carbone à cette fin. Pour qu'une cible soit considérée comme « fondée sur des données scientifiques », l'entité doit la soumettre à l'équipe de validation de la SBTi, qui l'évalue pour s'assurer qu'elle respecte ses critères et qu'elle concorde avec les données scientifiques sur le climat.

La SBTi a étudié l'utilisation des crédits carbone volontaires aux fins d'élimination des émissions du champ d'application 3. Cependant, la première ronde d'examen techniques laisse entendre que la compensation d'émissions par l'utilisation des crédits carbone

18 Gabbatiss, J et T. Pearson, 2023.

19 MSCI Carbon Markets, Trove Research, 2024.

20 MSCI Carbon Markets, Trove Research, 2024.

21 Ecosystem Marketplace de Forest Trends, *All in on Climate: The Role of Carbon Credits in Corporate Climate Strategies*, 2023.

22 Kim, S., T. Li, et Y. Wu. [Carbon Offsets: Decarbonization or Transition-Washing?](#) SSRN Electronic Journal, 2024.

23 Kim et autres, 2024

24 Kim et autres, 2024

volontaires est susceptible de nuire à la décarbonation directe de la chaîne de valeur²⁵. C'est pourquoi, à la date du présent rapport, la SBTi ne permet pas aux entreprises de tenir compte de l'utilisation de crédits carbone dans leur progression vers l'atteinte de leurs cibles de réduction des émissions fondées sur des données scientifiques à court ou à long terme.

État des lieux canadien

Pour comprendre la façon dont les entreprises canadiennes utilisent les crédits carbone, nous avons étudié 58 des plus grandes sociétés ouvertes du pays (selon le classement Forbes Global 2000, sur la base de leur chiffre d'affaires). Du nombre, 51 ont établi des cibles de réduction des émissions de GES dites, entre autres, « nettes zéro », « carboneutres » ou « neutres pour le climat »²⁶. De ces 51 sociétés, seulement 13 ont déclaré au CDP avoir utilisé des crédits carbone volontaires afin d'atteindre leurs cibles pour au moins un exercice entre 2020 et 2022²⁷.

Entreprises acheteuses canadiennes de crédits carbone volontaires

Au cours des trois années étudiées, 13 entreprises canadiennes ont déclaré qu'un total de 0,86 million de crédits, soit 0,86 million de tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂), ont été achetés, puis retirés pour compenser leurs émissions²⁸. Ces entreprises font partie de différents secteurs : services financiers (7), mines (2), logiciels (2), services aux entreprises (1) et transport (1). Soulignons ici le rôle actif du secteur financier au Canada, alors qu'à l'échelle mondiale, comme nous l'avons décrit précédemment, les principaux acheteurs de crédits carbone sont plutôt les entreprises des secteurs des combustibles fossiles, de la fabrication, des services et du transport. La prépondérance de ce rôle correspond toutefois aux constatations d'Ecosystem Marketplace selon lesquelles, en 2019, le secteur financier était le principal acheteur en Amérique du Nord²⁹. Certaines entreprises, notamment des transporteurs aériens, annoncent publiquement leurs achats de crédits carbone, mais ne présentent que peu d'informations au CDP et dans leurs rapports sur la durabilité. Les émetteurs importants, dont ceux du secteur pétrogazier, sont assujettis aux régimes de tarification réglementée du carbone au Canada, lesquels débordent du cadre de la présente recherche.

En ce qui concerne les volumes d'achat (voir la **Figure 1**), c'est en 2021 que le volume a été le plus élevé en trois ans, atteignant le double du nombre de crédits carbone volontaires achetés en 2020. Le secteur des services financiers (0,53 million de crédits) et celui des logiciels (0,29 million de crédits) ont acquis 95 % du nombre total de crédits carbone achetés entre 2020 et 2022.

25 Science Based Targets initiative, *Evidence Synthesis Report Part 1: Carbon Credits*, 2024.

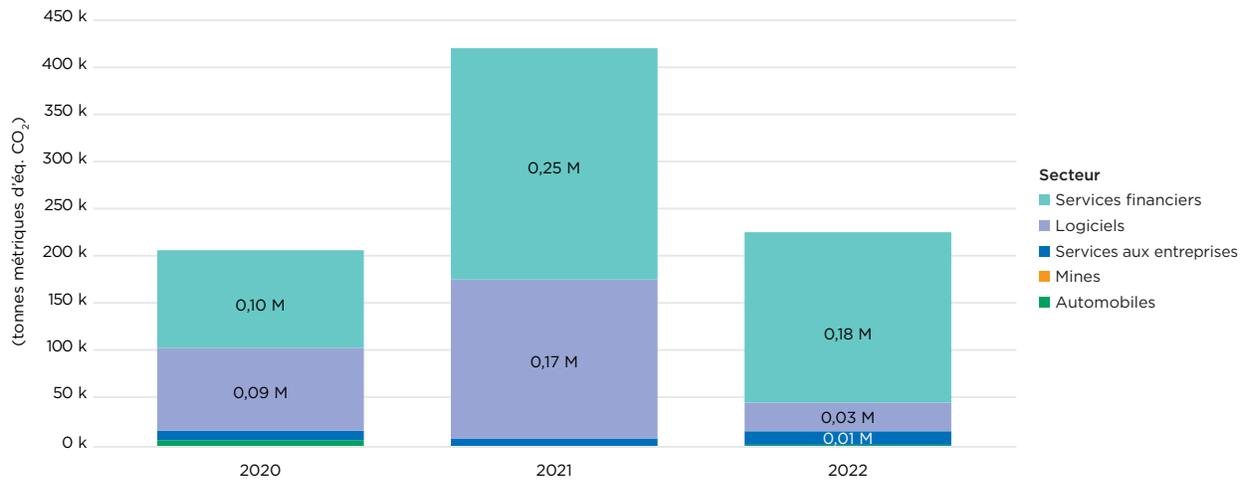
26 Net Zero Tracker. Energy and Climate Intelligence Unit, Data-Driven EnviroLab, NewClimate Institute, Oxford Net Zero. 2024.

27 Au moment de la rédaction du présent rapport, les données du CDP pour l'exercice 2023 n'étaient pas disponibles.

28 Le présent rapport traite uniquement des crédits retirés aux fins de compensation volontaire. Autrement dit, il ne traite pas des crédits qui n'ont pas encore été retirés ni de ceux achetés aux fins de respect des obligations de conformité.

29 Ecosystem Marketplace de Forest Trends. *Buyers of Voluntary Carbon Offsets, a Regional Analysis. State of the Voluntary Carbon Markets 2020, Third Installment Featuring European Buyers Offset Prices, Volumes, and Insights*. Association Forest Trends, 2021.

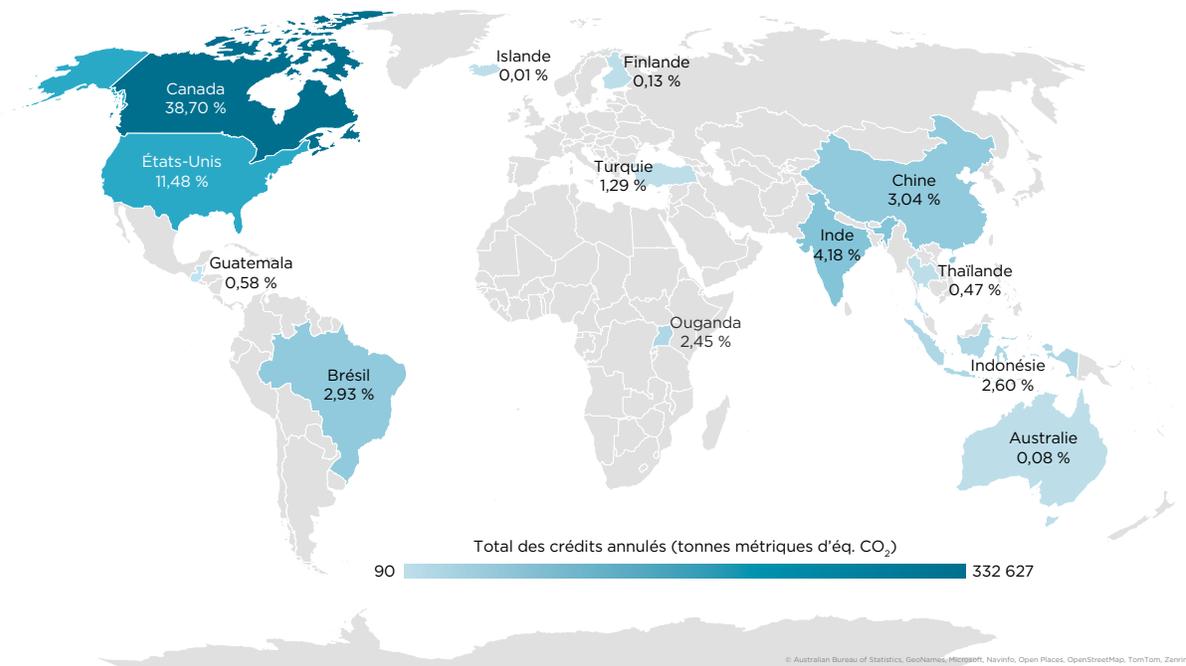
Figure 1 Total des crédits carbone achetés (tonnes métriques d'éq. CO₂) par des entreprises canadiennes, par année et par secteur



Emplacement des projets

Les entreprises canadiennes achètent des crédits carbone volontaires de projets développés partout dans le monde (voir la **Figure 2**). Selon nos recherches, il existe toutefois une préférence nationale marquée (c.-à-d. une préférence pour les projets provenant d'Amérique du Nord). Ainsi, la moitié des crédits sont générés en Amérique du Nord, soit 0,3 million (38,7 %) au Canada et 0,1 million (11,48 %) aux États-Unis. Même si l'on ne peut pas identifier l'emplacement des projets d'environ 32 % des crédits, le portrait diffère du contexte mondial, où 90 % des crédits achetés proviennent des pays en développement.

Figure 2 Pays/région d'origine des projets (de 2020 à 2022)

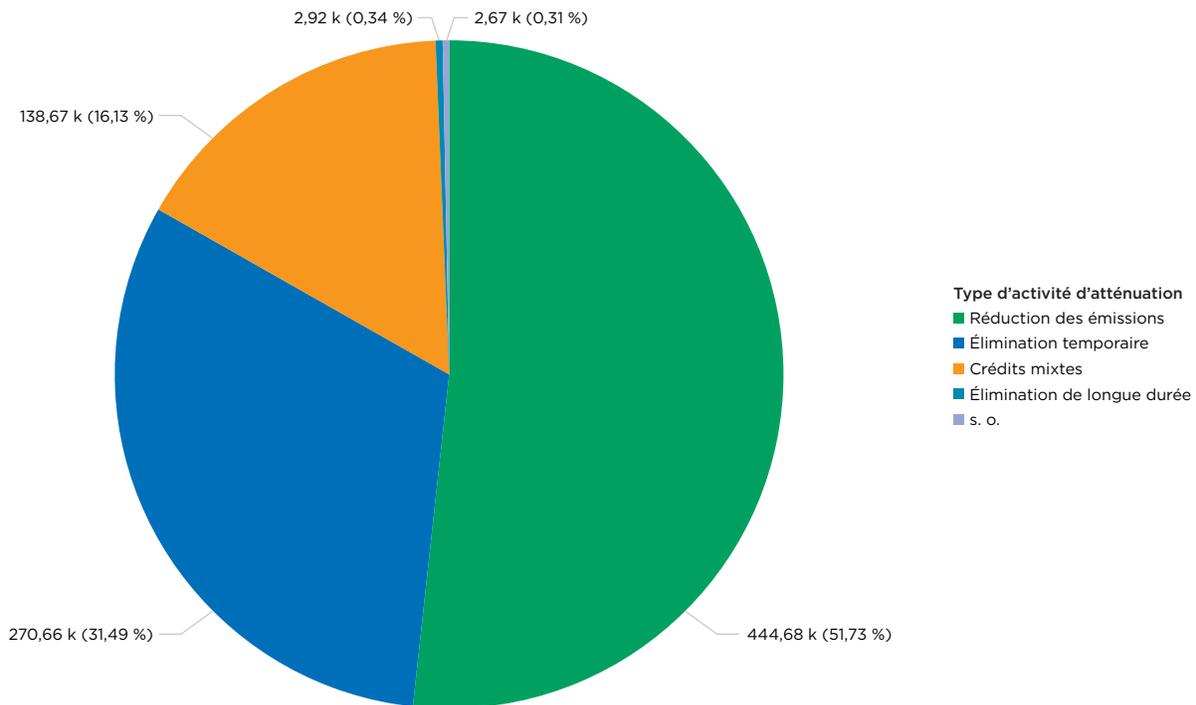


Types de crédits carbone et catégories de projets

Pour ce qui est des types de crédits carbone (voir la Figure 3), plus de 80 % sont des crédits de réduction et d'élimination temporaire, alors qu'environ 16 % sont des crédits mixtes et que moins de 0,5 % sont des crédits d'élimination de longue durée. La plantation d'arbres est un exemple de projet d'élimination temporaire, car le dioxyde de carbone retiré de l'atmosphère n'est stocké que temporairement dans les arbres et dans le sol. Par comparaison, certains projets industriels et commerciaux, notamment le captage direct dans l'air et la technologie de séquestration du carbone dans le béton, promettent une élimination de longue durée. Ces technologies sont toutefois plus coûteuses à développer et à mettre en œuvre à grande échelle.

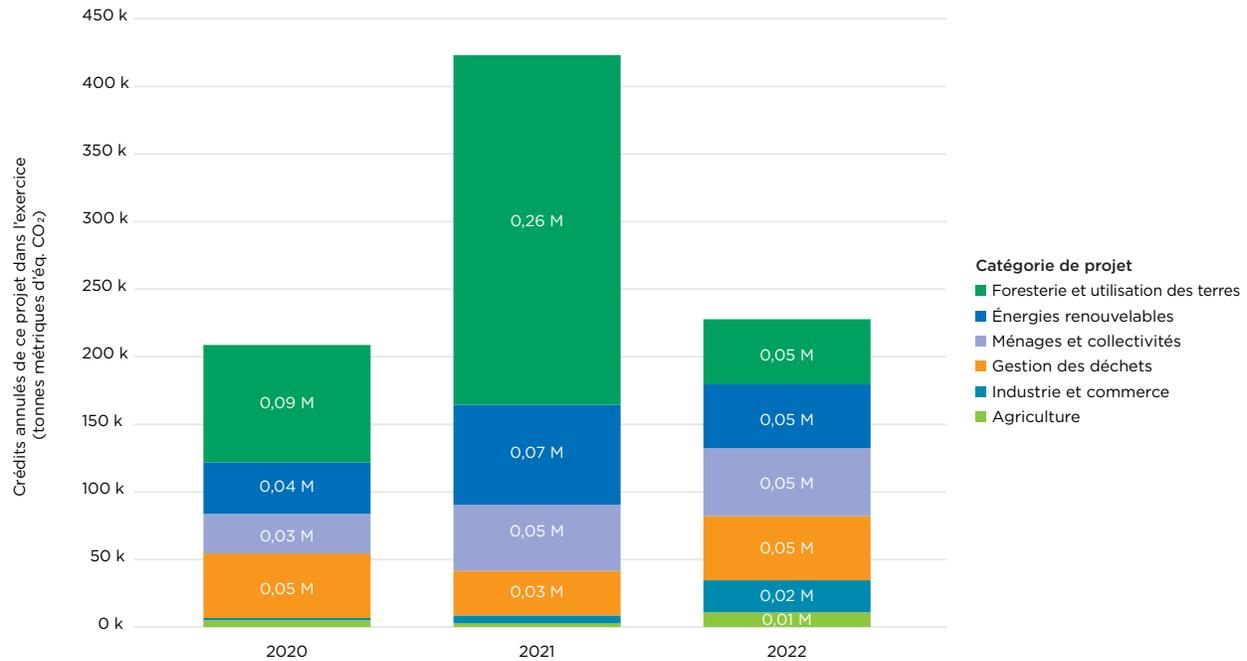
Les projets de réduction des émissions englobent les énergies renouvelables, les fourneaux propres, la gestion des déchets, etc. Certains projets, la plupart dans la catégorie de la foresterie et de l'utilisation des terres, peuvent avoir une incidence mixte (réduction et élimination).

Figure 3 Total des crédits carbone achetés (tonnes métriques d'éq. CO2) selon le type de crédit carbone (de 2020 à 2022)



Si l'on examine de plus près les catégories de projets (voir la **Figure 4**), on constate que les projets de foresterie et d'utilisation des terres constituaient la partie plus importante de l'ensemble des catégories en 2020 (41 %) et en 2021 (61 %). En 2022, la répartition est devenue plus équilibrée.

Figure 4 Total des crédits carbone achetés (tonnes métriques d'éq. CO₂) par année et par catégorie de projet (de 2020 à 2022)



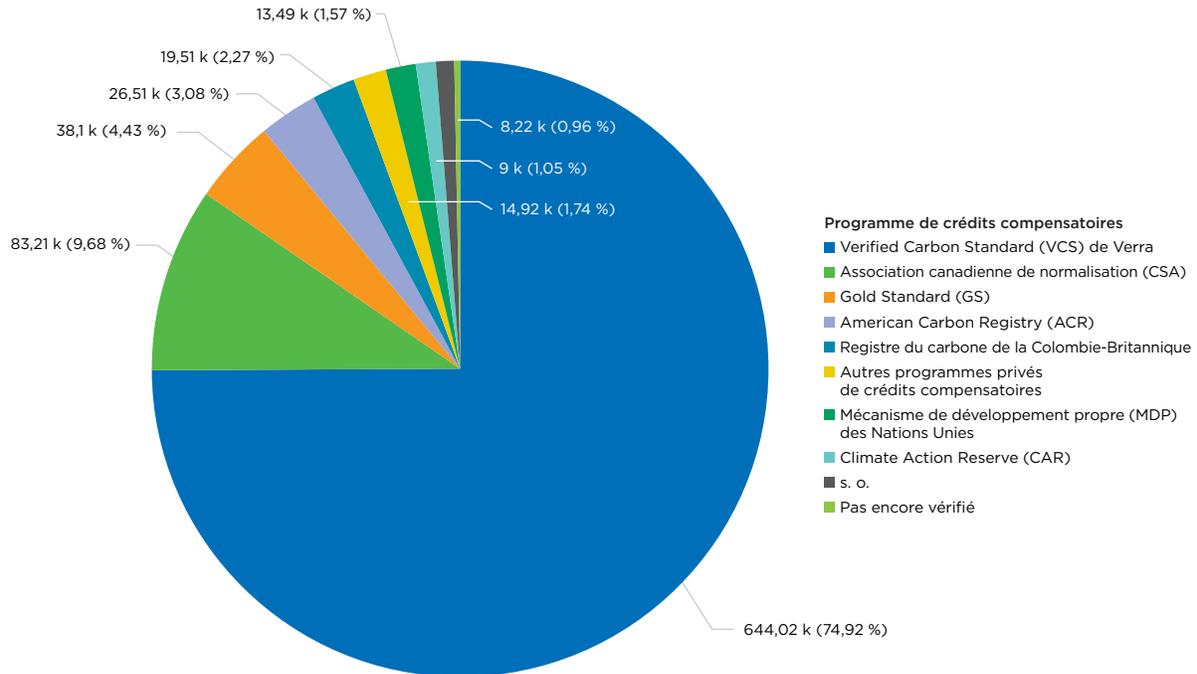
Programmes de crédits compensatoires

Comme le montre la **Figure 5**, près de 75 % des crédits carbone volontaires achetés par des entreprises canadiennes au cours des trois années ont été émis par VCS, et presque 10 % de ceux-ci, par l'Association canadienne de normalisation (CSA, 2^e plus grand groupe de notre échantillon). La CSA gère actuellement de nombreux registres indépendants, notamment le Registre des GES ÉcoProjets^{MD}, dans le cadre duquel la plupart des crédits de notre échantillon sont émis. Presque tous les crédits émis par la CSA de notre échantillon proviennent de projets développés au Canada. De même, le registre du carbone de la Colombie-Britannique émet aussi des crédits compensatoires de carbone (2,27 % de notre échantillon) provenant de cette province canadienne pour que les entreprises atteignent leurs cibles volontaires de réduction des émissions³⁰. Gold Standard et l'American Carbon Registry (ACR), entre autres programmes de crédits compensatoires privés, émettent la plupart des crédits restants.

Il convient de noter que le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme de compensation carbone géré par les Nations Unies qui a été élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto, maintenant échu. Bien qu'il passe à une nouvelle phase dans le cadre de l'Accord de Paris, certains crédits créés dans le cadre de projets antérieurs du MDP continuent de circuler sur le marché, notamment ceux achetés par des entreprises canadiennes entre 2020 et 2022.

30 Les entreprises peuvent aussi utiliser les crédits compensatoires de carbone énumérés dans le registre du carbone de la Colombie-Britannique en vertu du régime de mise en conformité pour respecter les exigences réglementaires.

Figure 5 Total des crédits carbone achetés (tonnes métriques d'éq. CO2) par programme de crédits compensatoires (de 2020 à 2022)



Recours aux crédits carbone pour atteindre les cibles liées aux changements climatiques

Pour atteindre leurs cibles liées aux changements climatiques, les entreprises ont recours aux crédits carbone volontaires à divers degrés. De façon globale, un acheteur type des secteurs de la construction automobile, des services aux entreprises et des services financiers utilise les crédits pour compenser entre 0,002 % et 9,881 % du total de ses émissions (champs d'application 1, 2 et 3 combinés), ce qui correspond en gros au chiffre de 2 % qu'Ecosystem Marketplace a dégagé à partir de données internationales³¹.

Il est cependant difficile de formuler une conclusion exacte sur la mesure dans laquelle chaque secteur a recours aux crédits carbone, étant donné la petite taille de l'échantillon et le manque de données cohérentes et fiables. Par exemple, il est possible que les émissions d'une entité minière ne soient pas toutes déclarées, en particulier les émissions du champ d'application 3. Par conséquent, le nombre de crédits achetés dépasserait le total des émissions déclarées. De plus, une entité du secteur des logiciels constitue une anomalie, car elle achète des crédits carbone à d'autres fins que la compensation de ses propres émissions. Voilà un exemple d'incohérence dans l'information qui empêche la réalisation d'une analyse précise.

31 Ecosystem Marketplace de Forest Trends, *All in on Climate: The Role of Carbon Credits in Corporate Climate Strategies*, 2023.

Traitement comptable des crédits carbone et information connexe

La plupart des informations présentées précédemment sur l'utilisation des crédits carbone par les entreprises proviennent de réponses fournies aux questionnaires du CDP sur les changements climatiques, une plateforme de divulgation volontaire des données environnementales. Généralement, les entreprises donnent dans leurs rapports sur la durabilité et/ou sur les changements climatiques moins d'informations sur les crédits carbone que dans les réponses qu'elles fournissent au CDP. Toutefois, ce ne sont pas toutes les entreprises qui divulguent volontairement leurs informations liées aux changements climatiques au moyen du questionnaire du CDP.

Des 13 entreprises canadiennes ayant communiqué au CDP l'utilisation de crédits carbone volontaires, seulement deux ont mentionné l'achat de crédits carbone dans leur rapport annuel de 2020. Aucune des 13 entreprises n'a divulgué ni comptabilisé séparément de crédits compensatoires en tant qu'actifs ou en charges dans ses états financiers. On peut supposer que l'achat et l'utilisation de crédits carbone n'étaient pas significatifs pour les entreprises faisant l'objet de la recherche.

Questions de comptabilité générale à prendre en considération par les acheteurs de crédits carbone

Sujet émergent, le traitement comptable des crédits carbone devrait se transformer au fil de la maturation des marchés, de l'évolution de la façon dont les entités utilisent les crédits carbone et du développement des pratiques comptables. Il est possible que les entreprises qui envisagent l'achat de crédits carbone pour compenser leurs émissions afin d'atteindre leurs cibles ne sachent trop comment comptabiliser ces opérations dans leurs états financiers.

Ni les IFRS, ni le référentiel comptable des États-Unis, ni les interprétations de ces normes ne concernent précisément les marchés de crédits carbone. Le Financial Accounting Standards Board (FASB) travaille à un [projet sur le traitement comptable des programmes de crédits environnementaux](#) où l'on envisage un choix de méthode comptable à la juste valeur et la fourniture d'informations connexes.

Dans la présente section, nous examinons certaines questions de comptabilité générale touchant les entités qui achètent des crédits carbone et prévoient de les utiliser pour compenser leurs émissions et atteindre leurs cibles. Les intervenants qui participent aux marchés des crédits carbone à d'autres fins (p. ex., pour la génération de crédits carbone) auront d'autres questions à envisager.

Un crédit carbone est-il un actif?

La première étape consiste à déterminer si un crédit carbone détenu par une entité est un actif. La définition d'un actif est énoncée dans le Cadre conceptuel des IFRS (paragraphe 4.3 à 4.25). La définition comporte deux volets :

- i) un actif est une ressource économique actuelle que l'entité contrôle du fait d'événements passés;
- ii) une ressource économique est un droit qui a le potentiel de produire des avantages économiques pour l'entité.

Prenons l'exemple d'une entité qui aurait conclu un contrat (droit) visant un crédit carbone. Elle peut décider de l'utilisation du crédit et obtenir les avantages économiques qui peuvent découler de la détention, de l'utilisation, du retrait ou de la vente de ce crédit.

Pour démontrer qu'il constitue une ressource économique pouvant produire un avantage économique, un crédit carbone doit permettre à l'entité de produire des entrées ou d'éviter des sorties de trésorerie. Or, ce point pourrait être difficile à démontrer. Les marchés du carbone sont encore en développement, et il pourrait y avoir des circonstances où certains crédits carbone ne répondent pas à la définition d'un actif.

Comptabilisation d'un actif

Si l'entité conclut que le crédit carbone n'est pas un actif, le coût d'acquisition sera comptabilisé immédiatement en charges. Si le crédit est toutefois un actif (qu'il répond aux exigences énoncées dans le *Cadre conceptuel*), il existe actuellement deux pratiques générales de classement et d'évaluation au bilan :

- 1) classer le crédit carbone à titre de stocks conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 2 Stocks;
- 2) classer le crédit carbone à titre d'immobilisation incorporelle conformément à IAS 38 *Immobilisations incorporelles* (IAS 38).

Selon le paragraphe 2 d'IAS 38, il ne faut pas appliquer la norme aux immobilisations incorporelles considérées comme entrant dans le champ d'application d'une autre norme.

Pour déterminer s'il faut classer et évaluer un crédit carbone à titre de stocks ou d'immobilisation incorporelle, on doit tenir compte de l'objet de l'acquisition. Les critères de chacun des classements sont décrits ci-dessous pour faciliter l'analyse.

Stocks

Les crédits carbone répondent aux critères de classement à titre de stocks s'ils sont :

- i) soit détenus en vue de la vente dans le cours normal de l'activité;
- ii) soit en cours de production pour une telle vente;
- iii) soit sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

Immobilisations incorporelles

Le paragraphe 8 d'IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Si l'on décompose les exigences pour remplir les critères d'une immobilisation incorporelle, un crédit carbone répondrait à la définition de la manière suivante :

Identifiable	La plupart du temps, les crédits carbone sont garantis par un certificat délivré par un programme de crédits compensatoires et inscrits dans un registre. Les certificats peuvent généralement être négociés et transférés.
Non monétaire	Les crédits carbone ne sont ni de la trésorerie ni un autre actif monétaire.
Sans substance physique	Les crédits carbone ne sont pas de nature corporelle; ils représentent simplement une tonne de CO ₂ ou son équivalent.

Selon le paragraphe 21 d'IAS 38, une immobilisation incorporelle peut être comptabilisée seulement si les deux énoncés suivants sont vrais :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Généralement, sauf si les crédits carbone sont détenus en vue de la vente dans le cours normal de l'activité (courtiers/négociateurs qui acquièrent des crédits carbone à des fins de négociation), on s'attend à ce qu'une entité qui achète des crédits carbone compense ses propres émissions en conformité avec IAS 38.

Obligations d'information liées à la durabilité pour l'utilisation de crédits carbone

De plus en plus, les autorités de réglementation, les investisseurs et les autres intervenants des marchés s'attendent à obtenir des informations, si elles sont significatives, sur la manière dont les entités utilisent ou prévoient d'utiliser les crédits carbone volontaires pour compenser les émissions de GES afin d'atteindre une cible liée aux émissions nettes de GES. Pour certains investisseurs, on peut raisonnablement s'attendre à ce que le fait de comprendre la stratégie de réduction des émissions de GES d'une entité et la qualité des crédits carbone utilisés à cette fin puisse influencer les décisions concernant l'affectation des capitaux.

Le [Tableau 1](#) résume certains des cadres et des normes en matière d'information sur la durabilité qui exigent d'une entité qu'elle fasse rapport sur des informations liées à l'utilisation de crédits carbone et à la compensation.

La compatibilité des normes et des cadres en matière d'information sur la durabilité est une question clé pour les entreprises qui peuvent être tenues de présenter leurs informations conformément à plusieurs normes. Les normes élaborées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) se veulent une référence mondiale en matière d'information sur la durabilité. Dans certains cas, les pays et territoires adoptent, et appliquent les normes de l'ISSB ou s'appuient sur celles-ci. Par exemple, au Canada, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) s'est basé sur IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* pour élaborer ses exposés-sondages *Projet de Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et Projet de NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Dans d'autres cas, des indications sur la compatibilité sont fournies. Par exemple, dans l'Union européenne (UE), [les indications sur la compatibilité des normes européennes d'information sur la durabilité \(normes ESRS\) et des normes de l'ISSB](#) décrivent l'alignement des obligations d'informations et les informations qu'une entité commençant à appliquer chaque ensemble de normes doit connaître pour être en mesure de s'y conformer. Ces efforts visent à accroître l'efficacité des entités qui présentent leurs informations financières selon plusieurs normes.

Pour savoir comment ces normes et cadres en matière d'information sur la durabilité pourraient s'appliquer aux entités canadiennes, consultez le [bulletin de CPA Canada *Alerte info sur la durabilité : Obligations relatives aux informations à fournir - Contexte*](#), qui explique le cadre réglementaire en matière d'information sur la durabilité au Canada, l'état des obligations d'information sur la durabilité au pays, ainsi que les normes et les cadres étrangers qui auront une incidence sur les entités canadiennes.

Selon les normes et les cadres indiqués dans le [Tableau 1](#) ci-dessous, les entités doivent déclarer leurs cibles liées aux émissions brutes de GES, sans tenir compte des crédits carbone. Nombre de ces normes exigent que les entités affirmant être carboneutres sur la base de l'utilisation actuelle ou prévue de crédits carbone présentent de l'information détaillée sur ces crédits et les projets sous-jacents. Souvent, il s'agit entre autres des volumes de crédits (comparés au total des émissions pour comprendre le recours aux crédits carbone), des types et des emplacements des projets de compensation et des normes de vérification.

Cibles visant les émissions brutes de GES par rapport aux cibles visant les émissions nettes de GES

Une cible visant les émissions brutes de GES reflète l'ensemble des variations dans les émissions de GES prévues dans la chaîne de valeur de l'entité. Une cible visant les émissions nettes de GES correspond à la cible visant les émissions brutes de l'entité déduction faite de toute compensation prévue. Selon le paragraphe 36(c) d'IFRS S2, il faut indiquer si la cible vise les émissions brutes de GES ou les émissions nettes de GES. S'il s'agit d'une cible visant les émissions nettes, IFRS S2 exige aussi que la cible d'émissions brutes connexe soit présentée séparément.

À l'inverse, selon la norme ESRS E1 sur les changements climatiques, il faut présenter les cibles de réduction des émissions brutes de GES. Autrement dit, une entité ne doit pas inclure l'élimination de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées pour atteindre ses cibles. Cette norme permet toutefois de présenter l'utilisation de crédits carbone si l'entité a fait une déclaration de carboneutralité qui les inclut.

Tableau 1 Normes d'information sur la durabilité : obligations d'une entité utilisant des crédits carbone volontaires

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des obligations connexes.

Norme d'information	Entité qui publie ou adopte les normes	Contexte
<p><u>IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques</u></p>	<p>Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB)</p>	<p>Les entreprises doivent fournir les facteurs permettant aux utilisateurs des rapports financiers à usage général d'apprécier la crédibilité et l'intégrité des crédits carbone qu'elles prévoient d'utiliser. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mesure dans laquelle et la manière dont l'atteinte d'une cible visant ses émissions nettes de GES repose sur l'utilisation de crédits carbone • les vérifications effectuées par des tiers • les types de crédits carbone • les hypothèses relatives à la permanence de la compensation des émissions de carbone
<p><u>NCID 2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques</u></p>	<p>Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID)</p>	<p>Au sujet des informations à fournir sur les crédits carbone, l'exposé-sondage est totalement en phase avec IFRS S2.</p> <p>Le projet de NCID 2 a été publié à des fins de consultation publique, laquelle a eu lieu du 13 mars au 10 juin 2024. La norme définitive devrait être publiée au T4 2024. Pour trouver les dernières mises à jour, consultez la Liste des projets du CCNID.</p>
<p><u>Directive CSRD de l'UE</u></p> <p><u>Normes européennes d'information sur la durabilité (dites normes ESRS) E1 sur les changements climatiques</u></p>	<p>Commission européenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une entreprise doit indiquer ses cibles de réduction des émissions brutes de GES. Autrement dit, elle ne doit pas inclure l'élimination de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées pour atteindre ses cibles. • L'entreprise doit fournir les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> — le volume de GES éliminé et stocké dans sa chaîne de valeur, en amont comme en aval; — le volume de réductions ou d'éliminations d'émissions de GES en dehors de sa chaîne de valeur qu'elle a financées ou qu'elle a l'intention de financer par l'achat de crédits carbone. <p>Dans le cas où l'entreprise aurait fait des déclarations publiques de carboneutralité impliquant l'utilisation de crédits carbone, elle doit expliquer, par exemple, si et dans quelle mesure ces déclarations et le recours aux crédits carbone entravent ou atténuent la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de GES; la crédibilité et l'intégrité des crédits carbone utilisés, notamment en fonction des normes de qualité reconnues.</p>

Norme d'information	Entité qui publie ou adopte les normes	Contexte
<p>Ligne directrice B-15 gestion des risques climatiques</p>	<p>Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)</p>	<p>(Applicable aux institutions financières fédérales [IFF] sous la surveillance du BSIF)</p> <p>Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées, fournir des informations sur les compensations des émissions brutes et nettes de carbone, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (p. ex., crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre).</p>
<p>Directive sur les allégations écologiques de l'UE</p>	<p>Parlement européen et Conseil</p>	<p>Les allégations écologiques fondées uniquement sur les systèmes de compensation du carbone demeureront interdites. Les entreprises pourraient, toutefois, mentionner des systèmes de compensation ou d'élimination du carbone dans leurs publicités si elles ont déjà réduit autant que possible leurs émissions et qu'elles utilisent ces systèmes seulement à l'égard des émissions résiduelles. Les crédits carbone utilisés dans le cadre de ces systèmes doivent être certifiés et être d'une grande intégrité, comme ceux établis en vertu du cadre de certification de l'élimination du carbone.</p>
<p>Loi sur les informations à fournir relatives aux marchés volontaires du carbone (the voluntary carbon market disclosures act [AB 1305]) de la californie</p>	<p>Corps législatif de la Californie</p>	<p>Les entreprises utilisant des crédits compensatoires volontaires pour déclarer qu'elles ont atteint la carboneutralité (ou une autre variante du terme) doivent fournir toutes les informations suivantes sur leur site Web :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom de l'entreprise vendant le crédit compensatoire et le registre ou le programme de compensation; • le numéro d'identification du projet, s'il y a lieu; • le nom du projet tel qu'il apparaît dans le registre ou le programme, s'il y a lieu; • le type et l'emplacement du projet de compensation; • la méthode précise utilisée pour estimer les réductions des émissions ou les avantages de l'élimination; • la vérification par un tiers indépendant. <p>Cette section ne s'applique pas aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans l'État ou qui n'achètent ni n'utilisent des crédits compensatoires volontaires vendus dans l'État.</p>

Norme d'information	Entité qui publie ou adopte les normes	Contexte
<p><u>Règlement sur l'amélioration et la normalisation des informations à fournir en lien avec les changements climatiques destinées aux investisseurs (the enhancement and standardization of climate-related disclosures for investors) de la SEC</u></p>	<p>Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, règlement suspendu par une Cour d'appel des États-Unis</p>	<p>Si les crédits compensatoires qu'une entreprise inscrite a utilisés constituent une composante significative de son plan pour atteindre ses cibles ou objectifs liés aux changements climatiques, elle sera tenue de fournir chacun des éléments ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la quantité d'émissions de carbone évitées, réduites ou éliminées correspondant aux crédits compensatoires; • la nature et la source des crédits compensatoires; • une description des projets sous-jacents et leur emplacement; • les registres ou toute autre forme d'authentification des crédits compensatoires; • le coût des crédits compensatoires.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières : Le 13 mars 2024, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié une déclaration indiquant qu'elles entendent solliciter des commentaires sur un projet de règlement révisé qui établirait des obligations d'information liées au changement climatique. Le projet des ACVM prendra en compte les normes définitives du CCNID et pourrait comporter des modifications adaptées aux marchés financiers du Canada. Les ACVM ont aussi indiqué qu'elles comptent adopter seulement les dispositions des normes requises pour appuyer la présentation d'informations liées aux changements climatiques. Entre-temps, l'Avis 51-138 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique* fournit aux émetteurs des indications sur la manière d'établir l'information à fournir sur les risques importants liés au changement climatique. En particulier, les indications qui y sont fournies s'intéressent essentiellement aux obligations d'information de l'émetteur en ce qui a trait au rapport de gestion et à la notice annuelle.

Importance relative (ou caractère significatif)

Il convient de souligner que l'évaluation de l'importance relative varie entre les pays et les territoires. La définition de l'importance relative retenue par l'ISSB correspond à celle des Normes internationales d'information financière – c'est-à-dire qu'une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les investisseurs. C'est ce qu'on appelle l'importance relative financière (ou la « simple importance relative »). La directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) de l'Union européenne introduit aussi la notion d'importance relative de l'impact – et en exige l'appréciation. C'est-à-dire que les sociétés doivent identifier et évaluer leur impact sur les facteurs environnementaux et sociaux et en faire rapport (ce que l'on appelle couramment « la double importance relative »). Enfin, la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) exige qu'une entité fournisse des informations sur les crédits carbone lorsqu'ils deviennent une « composante importante » de son plan pour atteindre ses cibles en matière de changements climatiques. Une entité devra évaluer si son utilisation des crédits carbone est significative, en fonction des normes selon lesquelles elle présente son information financière.

Conclusion

Le développement des MVC et l'utilisation des crédits carbone volontaires évolueront vraisemblablement de façon différente d'une région à l'autre en fonction de divers facteurs, allant d'éventuelles convergences avec les marchés réglementés à l'émergence de mesures de protection ou d'approbations nationales et territoriales (comme les [principes](#) récemment publiés par les États-Unis) pour favoriser l'intégrité des marchés. Nous continuerons à surveiller cette évolution pour voir si les MVC peuvent concrétiser leur potentiel et permettre d'atteindre les objectifs de décarbonation.

À la lumière de nos constatations et d'entretiens tenus avec un éventail de parties prenantes de l'écosystème des MVC, le troisième et dernier document de la série expliquera le rôle que peuvent jouer les CPA pour améliorer l'intégrité des MVC et se penchera sur des occasions cruciales de renforcer la confiance, la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne ces marchés, qui continuent de prendre de l'essor au Canada et dans le monde.

Ressources

- [Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité \(ISSB\) : ressources et indications](#)
- [Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité \(frascanada.ca\)](#)
- [Rapport de recherche sur les crédits carbone du Conseil des normes comptables du Canada](#) (juillet 2024, en anglais)
- [IFRS : portail de connaissances sur les Normes IFRS d'information sur la durabilité](#) (en anglais)
- [Site Web de la Science Based Targets initiative : Ambitious corporate climate action](#) (en anglais)
- [Page Web de KPMG Global sur le traitement comptable des crédits carbone volontaires](#) (en anglais)
- [Page Web de PwC sur les considérations relatives à l'information financière selon les IFRS pour les entités participant au marché volontaire du carbone](#) (en anglais)
- [Page Web de l'ISDA sur le traitement comptable des crédits carbone](#) (en anglais)



AVERTISSEMENT

Le présent document, préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), l'Institute for Sustainable Finance (ISF) et la Fédération internationale des comptables (IFAC), fournit des indications ne faisant pas autorité. CPA Canada, l'ISF et l'IFAC déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de ce document.

Copyright © Novembre 2024 Fédération internationale des comptables (IFAC), Institute for Sustainable Finance (ISF) et Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Tous droits réservés. Document utilisé avec la permission de l'IFAC, de l'ISF et de CPA Canada.

Veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca, david.watson@queensu.ca ou permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. : 416 977.3222 TÉLÉC. : 416 977.8585
CPACANADA.CA